

*Affaires courantes*

différente. Dans l'article, cet homme, un des Inuit qui a été réinstallé en 1953, dit ceci:

Depuis que j'ai déménagé à Resolute, je n'ai jamais voulu retourner d'où je viens. . . Si je voulais retourner à Inoucdjouac (Inukjuak), je crois que le gouvernement accepterait de m'aider.

Il raconte aussi sa vie à Inukjuak avant sa réinstallation et dit clairement que ce n'est pas par contrainte qu'il a décidé de déménager à Resolute Bay.

• (1150)

Il existe beaucoup d'autres lettres que des Inuit qui étaient à Resolute Bay ont écrites à des parents et à des travailleurs sociaux du ministère. Ces lettres montrent que les Inuit sont satisfaits des conditions de chasse qu'ils ont trouvées dans l'Extrême-Arctique. Les témoignages donnés de vive voix font allusion à des malentendus au moment de la réinstallation. Je puis assurer à la Chambre que ce sont des motivations irréprochables qui ont été à l'origine de la réinstallation des Inuit d'Inukjuak dans l'Extrême-Arctique. Cependant, il est possible selon moi que beaucoup de ces malentendus aient été causés par des problèmes de langue.

L'affirmation la plus importante des Inuit d'Inukjuak est sans doute que le gouvernement fédéral leur avait promis de les ramener à leur point de départ à ses frais si, au bout de deux ou trois ans, ils n'étaient pas heureux de leur terre d'adoption. Après de sérieuses recherches, j'ai acquis la conviction qu'il y avait eu effectivement des promesses. Néanmoins, beaucoup de lettres écrites par les Inuit ne font aucune mention de leur volonté de repartir, et les lettres écrites par ceux qui étaient sur place vers la fin des années 50 et au début des années 60 expriment le souhait que des membres de leur famille les rejoignent à Resolute Bay.

Les habitants de la région d'Inukjuak ont continué de déménager vers le Nord jusqu'à la fin des années 50, jusqu'au moment où ces localités ont été fermées parce qu'il commençait à y avoir trop de monde.

La première demande de retour à Inukjuak que nous connaissions a été faite en 1960 et concernait un voyage pour une simple visite. Il n'y avait pour ainsi dire aucun Inuit qui souhaitait quitter l'Extrême-Arctique pour de bon à l'époque, mais il y a beaucoup de raisons qui expliquent que des gens aient demandé à partir. Dans bien des cas, on ne s'est attaqué aux problèmes que 20 ou 30 ans après les réinstallations initiales. L'une des raisons, dont j'ai parlé, était l'absence de moyens de transport adéquats. Il n'était pas facile d'organiser des déplacements à l'époque. Le seul moyen disponible était le

bateau d'approvisionnement qui arrivait et repartait à la fin de l'été.

De plus, il fallait compter beaucoup de temps entre la demande de rapatriement et la mise au point de toutes les dispositions nécessaires. Ce n'était pas de la mauvaise volonté de la part du gouvernement, mais les problèmes à surmonter étaient considérables et les possibilités limitées. Au début des années 70, la GRC s'est servi de ses appareils, en se faisant rembourser par le Canada, pour que des Inuit puissent se rendre dans les Territoires du Nord-Ouest et pour en ramener quelques-uns à Inukjuak. Un fait reste clair: jamais le gouvernement canadien n'a carrément rejeté la demande des Inuit qui souhaitaient revenir à Inukjuak.

Le rapatriement à Inukjuak posait un autre problème, celui de l'absence de logements. Lorsque des gens rentraient, ils n'avaient pas de quoi se loger, à l'époque. Mais, en 1988, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a déboursé 700 000 \$ pour aider le gouvernement du Québec à construire dix nouveaux logements pour accueillir ceux qui voulaient rentrer.

Il est également probable que les demandes de rapatriement sont venues longtemps après les deux ou trois ans que les fonctionnaires avaient prévus comme période où les gens demanderaient à rentrer chez eux. Néanmoins, les rapatriements se sont poursuivis.

En ce qui concerne la situation actuelle, je tiens à préciser que le gouvernement estime devoir s'acquitter d'une obligation morale, celle d'assurer le retour de ceux qui souhaitent rentrer. Le ministère a déjà dépensé plus de 250 000 \$ en frais de déménagement. Il est prêt à s'occuper de la réinstallation de tous les Inuit qui le souhaitent.

Compte tenu de ces renseignements, je crois que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas à s'excuser de la manière dont le projet de réinstallation a été conçu, planifié et exécuté.

Je voudrais d'ailleurs citer un passage des conclusions d'un expert-conseil indépendant que la Makivik Corporation avait accepté à ce moment.

Trois experts-conseils lui avaient alors été proposés. Il n'était pas question d'en retenir un et de le lui imposer. Trois groupes différents avaient été proposés et la société en avait choisi un.

Voici le passage en question du rapport de cet expert-conseil:

Les faits que nous avons examinés ne confirment pas l'allégation selon laquelle le gouvernement aurait mal agi lors de la planification et de l'exécution de ce projet.